

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Protection contre l'érosion et la submersion côtière sur le territoire de la municipalité de Maria par la municipalité de Maria
Numéro de dossier : 3216-02-084

Liste par ministère ou organisme

No.	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de l'hydrologie et l'hydraulique	Guillaume Jeanmoye-Turcotte	28/04/2023	3
2.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Françis Dufour	28/04/2023	1
3.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	Félix Caron	25/04/2023	6

DESTINATAIRE : Monsieur Antoine Racine, Géogr., M. ATDR, Urb
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques (DÉEPH)

Et

Madame Isabelle Nault, Biol. M. Sc. eau
Directrice
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques (DÉEPH)

DATE : Le 28 avril 2023

OBJET : *Avis – Demande de décret de soustraction (article
31.7.1, chapitre Q-2) Projet de protection contre la
submersion et l'érosion côtière à Maria*

N/Réf. MELCCFP : 3216-02-084

N/Réf. (FQM) : 532090852201

Mise en contexte

Le 20 avril 2023, la DÉEPH a fait une demande d'avis à la Direction de l'hydrologie et de l'hydraulique (DHH) concernant une demande de soustraction de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE). Cette dernière est faite par de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la Municipalité de Maria (Demande de décret de soustraction (article 31.7.1, chapitre Q-2) Projet de protection contre la submersion et l'érosion côtière à Maria).

L'avis qui suit présente donc la position de la DHH en regard des aspects hydrodynamiques et hydrogéomorphologiques du site à l'étude, ainsi que des risques inhérents aux tempêtes, à l'érosion et à la submersion. De plus, des recommandations sont faites à propos des ouvrages de protection envisagés.

Avis sur la demande de soustraction

La DHH est favorable à la soustraction du projet à la PÉEIE. En effet, selon les renseignements déposés par l'initiateur, les éléments du projet (l'historique des tempêtes, l'ampleur des conséquences sur le recul de côte, les bâtiments et les infrastructures), et le niveau de risque justifient la mise en œuvre de travaux à court terme (automne 2023).

C'est un fait avéré que les changements climatiques peuvent entraîner l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes. L'épisode de décembre 2022 en est un bon exemple. Les impacts de ces événements météorologiques sur la submersion et l'érosion côtière sont importants, et les impacts potentiels des prochaines tempêtes sont appréhendés, considérant la probabilité qu'elles se produisent à nouveau à court terme.

Étant donné la présence d'une résidence pour personnes âgées, ainsi que le risque d'obstruction de la route 132 pouvant nuire au déplacement de véhicules d'urgence par exemple, force est de constater que la vulnérabilité des éléments exposés, soient les personnes et les biens, est significative. Cela peut donc poser un enjeu important en termes de sécurité civile.

Recommandations sur les aménagements de protection

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a établi 2021, dans le cadre du projet *Résilience côtière*, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), des portraits diagnostics pour certains secteurs subissant fortement certains aléas côtiers. Le secteur de la Municipalité de Maria est l'un de ces secteurs. Voici la synthèse et les recommandations de ce travail.

Extrait Portrait diagnostic (LDGIZC, 2021):

Synthèse :

- 8 bâtiments seront exposés à l'érosion côtière d'ici 2100 et un commerce est actuellement exposé (Épicerie IGA);
- Sur les 8 bâtiments, 7 sont des résidences;
- Une des résidences est une résidence pour personnes âgées, exposée d'ici 2040-2050 (Manoir Lady Maria);
- Un total de 171 mètres de routes et d'aqueducs seront exposés d'ici 2100, dont 5 mètres au bout de la rue des Mouettes;
- Secteur développé sur une terrasse de plage de basse altitude, vulnérable à la submersion;
- Déficit sédimentaire dans la portion où on retrouve des ouvrages de protection rigides verticaux tels que les murets de bois et enrochements;
- Les canalisations pluviales permettent l'accumulation de sédiments en agissant comme des épis perpendiculaires à la côte;
- Au niveau de la résidence pour personnes âgées, le taux de recul est élevé: 0,53 m/an entre 2005 et 2020.

Recommandations:

- 1) Proscrire la construction de nouveaux bâtiments sur la terrasse de plage et le système de flèche littorale à marais maritime de la Pointe verte;
- 2) Recharge de plage avec mise en place d'un système d'épis perpendiculaires au trait de côte;
- 3) Éviter la mise en place de nouvelles structures fortes verticales et rectilignes sur le haut estran et la haute plage (murs et enrochements).

La DHH est d'avis qu'il est de mise de suivre les recommandations émises par l'UQAR pour ce secteur. Pour cette raison, la DHH n'est pas favorable à la mise en place d'enrochement dans le cadre de cette demande de soustraction.

La recharge de plage avec l'ajout d'épis a été identifiée comme une solution adaptée à la problématique et au site, et devrait être privilégiée. Si cette option est mise de l'avant par l'initiateur, il est recommandé d'effectuer une modélisation hydrodynamique, incluant le régime des vagues, pour assurer le dimensionnement adéquat des aménagements de protection et leur pérennité.

Références

Laboratoire de Dynamique et de Gestion Intégrée des Zones Côtières 2021
Portrait diagnostique du secteur centre du village de Maria, MRC d'Avignon Chaire de recherche en géoscience côtière, Laboratoire de Dynamique et de Gestion Intégrée des Zones Côtières, Université du Québec à Rimouski Document remis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, décembre 2021 53 p.

SIGEC web [carto - Serveur CartoVista - Portail Web \(uqar.ca\)](http://carto - Serveur CartoVista - Portail Web (uqar.ca))



Guillaume Jeanmoye-Turcotte,
M. Sc. Géogr. - M. Sc. Eau

Hydrogéomorphologue,
Direction de l'hydrologie et de l'hydraulique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte
contre les Changements Climatiques, de la
Faune et des Parcs

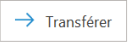
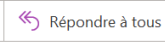
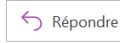
RE: consultation sur la demande de soustraction de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet de protection c...



Dufour, Francis

À Racine, Antoine

Cc Bernier, Catherine; Laperrière, Laurence; Delaitre, François; Nault, Isabelle



ven. 2023-04-28 10:51

Bonjour Antoine,

Tu trouveras dans ce courriel l'avis de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DR) au sujet de la consultation en objet.

Tout d'abord, selon notre analyse il apparaît que les risques sur les personnes, les biens et l'environnement associés aux aléas décrits par l'initiateur sont réels et adéquatement présentés pour le secteur d'intervention présenté à l'annexe 1 du document. Cependant, certains points ont été observés en lien avec les ouvrages potentiels proposés et le calendrier de mise en œuvre. Ces points sont listés ci-dessous :

- À la section 5 *Description des travaux urgents à réaliser*, il est indiqué qu'« Alternativement, un enrochement pourrait être envisagé dans la continuité des ouvrages de protection des berges déjà en place. Celui-ci devra être dimensionné pour se protéger adéquatement contre la submersion côtière en considérant la remontée des vagues lors des hauts niveaux d'eau ». Selon notre compréhension de la PÉIE, il est normal qu'à cette étape-ci de la procédure le détail de l'intervention ne soit pas encore établi. Cependant, nous tenons tout de même à mentionner qu'il semble que la mise en place d'un enrochement soit peu adaptée au secteur d'intervention décrit. Il est clairement visible, notamment sur la 3^e photo de l'annexe 4, que la submersion du secteur n'est pas causée seulement par l'atteinte du cordon littoral par des vagues provenant de la baie des Chaleurs. L'enjeu de submersion est également fortement influencé par l'embouchure de la rivière Verte au nord-ouest du secteur d'intervention prévu.
 - **Le commentaire suivant constitue une interprétation préliminaire et devrait être gardé à l'interne du MELCCFP** : Également, s'il est considéré que l'ouvrage à mettre en place vise spécifiquement à protéger le secteur des inondations, celui-ci pourrait être considéré comme un ouvrage de protection contre les inondations (OPI) et nécessiter une analyse et des éléments de recevabilité particuliers (REAFIE article 331, 1^{er} alinéa, paragraphe 5). Le cadre réglementaire pour les OPI est en rédaction actuellement et cette interprétation devra être validée, notamment à savoir si les enjeux de submersion doivent être considérés comme une forme d'inondation.
- Le calendrier proposé par l'initiateur à l'annexe 5 semble peu réaliste en ce qui concerne les délais accordés aux demandes environnementales. Le calendrier indique une durée d'environ 45 jours (calculés en fonction de 5 jours/semaine) entre le dépôt et l'obtention de l'autorisation ministérielle. Considérant que le délai visé de notre Ministère est de 75 jours (jours attribuables seulement au Ministère), l'initiateur devrait prévoir minimalement 6 semaines (30 jours) supplémentaires pour obtenir un échéancier plus réaliste. Le dépôt pour analyse étant prévu en juillet-août 2023, il s'agit d'autant plus d'une période difficile pour faire cheminer rapidement les dossiers, autant du côté du Ministère que des délais d'éventuelles réponses aux questions qui seront transmises à l'initiateur. Finalement, la Municipalité de Maria prévoit la superposition complète des étapes d'appels d'offres à celle de l'analyse environnementale, ce qui crée une situation compliquée pour demander des adaptations au projet. Ces observations portent à croire que le début des travaux à l'automne 2023 serait probablement plus tard que prévu, voire peu probable;
- L'initiateur prévoit scinder les travaux en deux périodes, soit l'automne 2023 (voir commentaire ci-dessus) et l'été 2024. L'initiateur présente un argumentaire à la section 4 *Solutions alternatives, sous-section Intervention sur une superficie limitée*, décrivant l'impossibilité d'intervenir sur une superficie restreinte en raison de l'ampleur de la zone submergée et du respect des critères de conception. Il mentionne à ce sujet que la solution préconisée « doit s'arrimer adéquatement de part et d'autre afin d'être durable et d'éviter d'engendrer des effets de bouts qui augmenteraient le risque d'érosion ». En proposant un calendrier d'intervention séparé en deux phases, la Municipalité de Maria semble aller à l'encontre de sa propre lecture de la situation. L'efficacité de la protection partielle qui serait mise en place à l'automne 2023, dans le scénario le plus rapide, serait donc potentiellement limitée étant donné son caractère incomplet.

Concernant les conditions de la soustraction, si des conditions particulières à la réalisation d'un ouvrage sur ce site sont nécessaires, celles-ci pourront être suggérées ou exigées lors de l'analyse approfondie qui sera effectuée en vertu de l'article 22 1(4) de la LQE, suite à l'émission de la soustraction actuellement à l'étude.

Merci beaucoup,

Francis Dufour, biologiste M. Sc.
Analyste secteur hydrique et naturel
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
124, 1^{re} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

Concernant une demande de soustraction d'un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q-2).

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INFORMATION SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION	
Nom du projet	Projet de protection contre l'érosion et la submersion côtière à Maria
Initiateur de projet	Municipalité de Maria
Numéro de dossier	3216-02-084
Date du dépôt de la demande de soustraction	19 avril 2023
La demande de soustraction concerne un projet déjà en PÉEIE	Oui, en totalité
Si oui, veuillez préciser le numéro de dossier.	3211-02-331
Localisation du projet (Municipalité et région administrative)	Municipalité de Maria
Aléa principal	Autre
Si autre, veuillez préciser :	Submersion côtière et érosion
Chargé(e) de projet	Antoine Racine
Coordonnateur	François Delaître
Projet financé par :	CPS du MSP
Si autre, veuillez préciser :	Cliquez ici pour entrer du texte.
PRÉSENTATION DU RÉPONDANT	
Ministère ou organisme	Ministère de la Sécurité publique
Direction ou secteur	Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région administrative	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Numéro de référence interne	Cliquez ici pour entrer du texte.
DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE LA DEMANDE	
<p>Les 23 et 24 décembre 2022, la municipalité de Maria a été ébranlée par une tempête hivernale. Au cours de la nuit, les vagues déferlaient sur les fenêtres des résidences et il aurait suffi d'un décalage de quelques heures pour que les vents forts se combinent à la haute marée et qu'un sinistre majeur survienne. En plus de causer des dégâts, la tempête a démontré que le secteur est potentiellement à une tempête près de subir des dommages significatifs et que cette tempête pourrait survenir à court terme voir à très court terme. L'analyse des solutions pour le secteur est en cours. De manière préliminaire, il semble qu'une recharge de plage ou un enrochement pourrait être envisagé.</p>	

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

2. ANALYSE DE LA DEMANDE DE SOUSTRACTION À LA PÉEIE EN CAS DE SINISTRE

Le présent avis a pour but de vérifier si, selon vos champs d'expertise, cette demande de soustraction à la PÉEIE est justifiée, en considérant qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle. Est-ce que la démonstration du risque¹ de sinistre, des conséquences possibles et de la nécessité de réaliser le projet dans les plus brefs délais² ont été présentés par l'initiateur?

Les documents soumis par l'initiateur doivent être cohérents et permettre d'apprécier la pertinence des données présentées, leur qualité et démontrer que les méthodes utilisées sont appropriées en fonction du type d'aléa décrit.

L'analyse de la présente demande de soustraction doit se concentrer sur le risque de sinistre réel ou appréhendé. L'analyse des impacts environnementaux générés par le projet sera faite dans le cadre des demandes d'autorisations ministérielles, suivant la soustraction à la PÉEIE, le cas échéant.

Ce formulaire est divisé en trois sections. Les deux premières visent à s'assurer que l'information présentée par l'initiateur est suffisante et complète pour votre champ d'expertise. Une fois l'information considérée complète, la troisième section porte sur votre position quant à la pertinence de soustraire le projet de la PÉEIE (demande justifiée ou non) et de préciser, le cas échéant, les conditions qui devraient être prises en compte dans le décret de soustraction.

Si l'information est complète lors de votre première analyse de la demande à la section 2.1, vous n'avez pas besoin de remplir la section 2.2 du formulaire. Vous pouvez passer directement à la section 2.3.

2.1. AVIS CONCERNANT L'INFORMATION SOUTENANT LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE	
Est-ce que la demande traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre ministère, les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?	Oui, le document est complet
<ul style="list-style-type: none"> - Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire. - Si l'information n'est pas suffisante, quels sont les éléments manquants essentiels à votre analyse? 	
• Thématique abordée	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Référence au document	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Information	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte
• Commentaires :	Cliquez ici pour entrer du texte.

¹ Défini comme de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné. Note : Le risque est le résultat de l'interaction entre un aléa potentiel et la vulnérabilité des éléments exposés à son égard.

² Pour établir le plus bref délai on doit se poser la question suivante. Est que les travaux doivent commencer dans un horizon plus court que celui qui correspond à l'application de la PÉEIE d'une durée moyenne d'environ 24 mois?

AVIS D'EXPERT**DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE**

(Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)			
• Thématique abordée :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Référence au document :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Information présentée	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte		
• Commentaires : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Thématique abordée :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Référence au document :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Information présentée	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte		
• Commentaires : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Thématique abordée :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Référence au document :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Information présentée	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte		
• Commentaires : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Thématique abordée :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Référence au document :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
• Information présentée	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte		
• Commentaires : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉIE

2.2. AVIS À LA SUITE DU DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES

À la suite du dépôt des renseignements complémentaires déposés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que l'information présentée traite de façon satisfaisante les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?

Choisissez un élément.

- Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire.
- Si l'information n'est toujours pas complète, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse?

• Thématiques abordées :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Référence à la demande :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Information	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte
• Commentaire : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Thématiques abordées :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Référence à la demande :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Information	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte
• Commentaire : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Thématiques abordées :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Référence à la demande :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Information	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte
• Commentaire : (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)	Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)



Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

2.3. AVIS SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE	
<p>Selon les renseignements déposés par l'initiateur et considérant que vous jugez ceux-ci suffisants pour vous positionner. Est-ce que le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles justifie la réalisation des travaux proposés dans les plus brefs délais et nécessite de recommander la soustraction du projet à la PÉEIE?</p>	<p>Oui, La demande est justifiée sans conditions</p>
<p>Veillez justifier votre avis concernant l'identification et la caractérisation de l'aléa :</p>	<p>Les 23 et 24 décembre 2022, la municipalité de Maria a été touchée par une tempête hivernale. Bien que les forts vents ne soient pas coordonnés à la haute marée, les vagues générées par les vents venaient frapper sur les fenêtres des résidences.</p> <p>Cet événement a également généré un stress significatif sur la population locale. Heureusement, la période de grands vents n'a pas concorde avec l'épisode de haute marée. Il aurait suffi d'un décalage de quelques heures pour que les deux phénomènes se combinent et génèrent ainsi un sinistre majeur. En effet, la nuit, la marée n'était que de 1,5 m plutôt que 2,7 m, comme ce fut le cas quelques heures plus tôt en après-midi.</p>
<p>Veillez justifier votre avis concernant la vulnérabilité du secteur visé par le projet notamment les personnes, les biens ou l'environnement.</p>	<p>Le secteur du centre du village de Maria est très vulnérable à la submersion côtière, particulièrement durant les épisodes d'ondes de tempête, où plusieurs bâtiments peuvent se retrouver sévèrement inondés. Par exemple, la superficie inondée lors de la grande marée de 2010 correspond à 21 ha dans une zone occupée par 46 bâtiments. Cet événement a notamment nécessité l'évacuation de 40 demeures. Également, en décembre 2021, une tempête a inondé la rue des Tournepierres qui a été recouverte d'un mètre d'eau au plus fort de la marée. Ainsi, ce sont 68 résidences, incluant une résidence pour personnes âgées de 125 résidents, et des commerces, dont une épicerie, représentant une valeur foncière de 22 millions de dollars. Ces bâtiments sont exposés aux aléas côtiers et pourraient être sinistrés lors du prochain épisode d'ondes de tempête. Il en est de même pour les infrastructures du secteur, soit une portion de la route 132, un réseau d'égout et d'aqueduc ainsi que deux rampes de mise à l'eau.</p>
<p>Veillez justifier votre avis concernant la réalisation des travaux dans les plus brefs délais:</p>	<p>Les 23 et 24 décembre 2022, la municipalité de Maria a été ébranlée par une tempête. Au cours de la nuit, soit vers minuit, les vagues déferlaient sur les fenêtres des résidences et il aurait suffi d'un décalage de quelques heures pour que les vents forts se combinent à la haute marée et qu'un sinistre majeur survienne. Cet événement a causé des dommages dans le secteur, notamment au niveau du mur de protection du ministère des Transports du Québec (MTQ) à la limite ouest. En plus de causer des dommages, la tempête a démontré que le secteur est potentiellement à une tempête près de subir des dommages significatifs et que cette tempête pourrait survenir à court</p>

AVIS D'EXPERT
DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉRIE

	<p>terme voir à très court terme. Dans ce contexte, des mesures d'immunisation doivent être mises en place, et ce, rapidement afin d'éviter un sinistre majeur.</p>		
Commentaires le cas échéant	<p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>		
Si la demande est justifiée mais que des conditions doivent s'appliquer au projet, veuillez les décrire :	<p>Cliquez ici pour entrer du texte.</p>		
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Nicolas Ste-Croix	Conseiller en sécurité civile		25 avril 2023
Félix Caron	Directeur régional		25 avril 2023

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures ou tableaux